

Génocide des Tutsi : le médecin rwandais Eugène Rwamucyo jugé à Paris

Afrikarabia, 30 septembre 2024

La cour d'assises de Paris jugera à partir de ce mardi 1^{er} octobre un médecin rwandais accusé principalement de génocide, complicité de génocide et crimes contre l'humanité. Une cinquantaine d'enquêteurs, d'experts et de témoins se succéderont à la barre durant un mois, le verdict étant attendu entre le 29 et le 30 octobre.



Eugène Rwamucyo interpellé le 26 mai 2010 au cimetière de Sannois (Val d'Oise) © Afrikarabia

En avril 1994, au début, du génocide commis contre les Tutsi du Rwanda,

le docteur Rwamucyo avait 35 ans. Il exerçait les fonctions de directeur du Centre Universitaire de Santé publique (CUSP) de Butare (aujourd'hui Huye), au sud du Rwanda. Là se concentrait la vie universitaire du pays. La préfecture de Butare, la seule du Rwanda dirigée par un préfet tutsi, a résisté au génocide jusqu'à sa déposition, le 17 avril 1994. Ensuite, le gouvernement génocidaire engage la population à « *ratrapper le temps perdu* », c'est à dire à « *travailler* » (exterminer) les Tutsi jusqu'au dernier, bébés, hommes, femmes et enfants, jusqu'aux vieillards.

Exterminer les Tutsi jusqu'au dernier

Dans cette préfecture où la proportion de Tutsi variait et 30% à 45 % selon les communes, les massacres ont pris une ampleur gigantesque (plus de 200 000 victimes), posant aux tueurs des défis logistiques de tous ordres. Le docteur Rwamucyo, diplômé d'hygiène sociale de

l'université de Saint-Petersbourg et connu comme un extrémiste hutu, est accusé de s'être mis au service des exterminateurs pour organiser le ramassage des cadavres et leur ensevelissement.

Des massacres gigantesques

Le prétexte était de prévenir des épidémies. En réalité les « *génocidaires* » craignaient que des satellites américains repèrent et photographient les tas de cadavres, comme ils le faisaient (et le faisaient savoir) au même moment au dessus de l'ex-Yougoslavie. Par ailleurs le docteur Rwamucyo est accusé d'avoir conseillé le gouvernement génocidaire sur les « *éléments de langage* » à utiliser publiquement pour ne pas alerter la communauté internationale sur la réalité du génocide des Tutsi.

Plus encore, Eugène Rwamucyo est accusé « *d'avoir, sur le territoire du Rwanda, notamment dans le ressort de la préfecture de Butare, entre avril et juillet 1994, participé à une pratique massive et systématique d'exécutions sommaires, de tortures ou actes inhumains, inspirés par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux et organisés en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile, en l'espèce la population civile tutsi.* »

Tromper la communauté internationale sur le génocide

Le Dr Rwamucyo est aussi accusé de participation à des réunions visant à préparer ou coordonner les crimes de génocide et autres crimes contre l'humanité à l'encontre de la population civile tutsi.

Cible d'un mandat d'arrêt international émis par le Rwanda, le Dr Rwamucyo a été arrêté par la police dans le cimetière de Sannois (Val-d'Oise) au mois de mai 2010, une scène filmée par *Afrikarabia*. Mais la justice française refusant d'extrader vers le Rwanda des suspects de génocide réfugiés en France, il a été remis en liberté trois mois plus tard.

L'homme était visé par une plainte déposée par le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) le 23 avril 2007. Il aura fallu dix-sept ans pour qu'il se retrouve devant une cour d'assises.

Ensuite, le procès en appel de Philippe Hategekimana dit « Philippe Manier »

Afrikarabia ne sera pas en mesure de rendre compte quotidiennement du procès d'Eugène Rwamucyo. Nous invitons à le suivre sur le site du CPCR.

Le procès d'Eugène Rwamucyo sera suivi par le procès du gendarme Philippe Hategekimana – qui avait modifié son nom en

« Philippe Manier » depuis sa naturalisation française. Condamné à la réclusion criminelle à perpétuité en première instance, il a en effet fait appel. La fin du procès d'appel de Philippe « Manier » est pour sa part prévue le 18 décembre.

Ces procès se déroulent dans l'ancien

palais de Justice de de Paris, boulevard du Palais (métro Cité). Ils sont accessibles au public dans la limite des places disponibles. Ouverture des audiences le matin à 9 h 30, l'après-midi en principe à 14 heures – en fonction de l'heure d'achèvement de l'audience du matin.